

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 18 juillet 2017

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue par courriel, le 6 juillet dernier, à l'égard de l'obtention des documents suivants :

1. Plan de gestion en ressources informationnelles (PGRI);
2. Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI);
3. Programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI);
4. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI);
5. État de santé des projets (ESP) et/ou bilan des projets;
6. Étude d'opportunité afin d'évaluer les possibilités qu'offrent les logiciels libres pour tous les remplacements, acquisitions, renouvellements ou mises à niveau de logiciels.

Dans un premier temps, je tiens à vous informer qu'en ce qui concerne le **PGRI**, il s'agit d'un plan qui devait être réalisé avant l'adoption de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03) et/ou de la Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics. Or, La Financière agricole du Québec ne détient aucun document concernant ce plan.

En effet, les règles de conservation de la société indiquent que les documents relatifs aux cadres stratégiques et opérationnels des ressources informationnelles ont une durée de vie active pour l'année budgétaire et une durée de vie semi-active de 4 ans. Suite à cette période, les documents sont triés, les plans d'action et le plan directeur sont versés aux archives nationales et les autres documents sont détruits. C'est pourquoi nous ne pouvons vous fournir des documents antérieurs à l'année financière 2013-2014.

Pour ce qui est de la **PTPARI** et la **PARI**, vous trouverez en pièces jointes, 9 fichiers représentant les planifications triennales de la société, soit 4 fichiers PTPARI pour les années de déclarations 2015 à 2021 et 5 fichiers PARI pour la période de 2013 à 2017.

... 2

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis QC G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca

Quant au **BARRI**, nous vous transmettons un fichier représentant le bilan de la société pour l'année 2016-2017. Pour les années antérieures, les données sont disponibles sur le site «*Le carrefour collaboratif en données ouvertes québécoises*» à l'adresse suivante : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/bilan-annuel-des-realisation-en-ressources-informationnelles>.

En ce qui concerne **l'État de santé des projets (ESP) et/ou bilan des projets**, les données sont également disponibles dans « *Le carrefour collaboratif en données ouvertes québécoises* ». Vous pourrez également avoir une image à jour des données des projets de la société à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord>.

Enfin, concernant les études d'opportunités, la société n'a jamais fait d'analyse portant spécifiquement sur les possibilités qu'offrent les logiciels libres pour le remplacement, l'acquisition, le renouvellement ou la mise à niveau de logiciels. Ces analyses sont faites, au cas par cas, en fonction des besoins spécifiques propres à un projet ou une solution informatique. Tel que prescrit dans la stratégie gouvernementale en TI, si un projet nécessite l'utilisation d'une solution logicielle, la société évalue les différents logiciels qui peuvent couvrir les besoins, qu'il soit propriétaire, libre ou offert sous forme de services infonuagiques.

En terminant, je tiens à vous aviser qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,

Christine Massé

CM/sg

p.j.